



## Point 13

### **Centre bernois de consultation juridique pour les personnes en détresse, section Droit social; crédit récurrent; décision**

**Proposition:**

**Le Synode approuve une contribution de soutien au « Centre bernois de consultation juridique pour personnes en détresse, secteur Droit social » sous forme de crédit récurrent de CHF 80'000.- par an pour la période 2014 – 2016 (compte 299.331.04)**

#### **1. Contexte**

Conscient du fait que les personnes touchées par la pauvreté sont souvent incapables de faire valoir leurs droits par manque d'informations et de ressources, le Synode d'hiver 2006 avait accordé un financement de départ de CHF 40'000.- par année pendant trois ans pour soutenir la mise en place du secteur Droit social du Centre bernois de consultation juridique. Il partait alors du principe que la preuve du besoin de cette offre de consultation et de représentation juridique ne tarderait pas à être apportée et qu'à partir de fin 2009 au plus tard, l'Etat reprendrait à sa charge la contribution des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure dans le cadre d'un contrat de prestations avec le Centre de consultation.

Le département a dû être mis en place très rapidement, car presque dès le début il a été très sollicité, bien qu'aucune publicité n'ait été faite. La convention avec le canton n'avait pas encore été conclue à la fin de 2009 mais était sur une bonne voie (projet de reprise du futur service de médiation cantonal dans le domaine de l'aide sociale). Pour ne pas risquer de compromettre l'offre, le Synode d'hiver 2009 a prolongé d'une année le financement de départ.

En 2010, les mauvaises perspectives financières du canton ont conduit le Grand Conseil à rejeter la proposition de la SAP relative à la création d'un service de médiation cantonal pour l'aide sociale. L'espoir d'un co-financement cantonal de l'offre du centre de consultation dans le domaine du droit social s'étant ainsi fortement amenuisé, le Synode d'hiver a décidé de transformer le financement de départ en un crédit et d'octroyer une contribution de 40'000 francs par an pour la période de 2011 à 2013. Le Conseil synodal propose désormais au Synode d'hiver 2013 d'accorder au département du droit social du Centre bernois de consultation juridique une contribution de 80'000 francs par an pour la période 2014 – 2016. Cette proposition se justifie pour les raisons suivantes:

## 2. La demande de prestations du département du droit social ne cesse de croître

|                                    | 2007       | 2008        | 2009        | 2010        | 2011        | 2012        |
|------------------------------------|------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Consult. par téléphone             | 600        | 846         | 1040        | 1100        | 1199        | 1250        |
| Premiers entretiens pers.          | 154        | 195         | 183         | 183         | 192         | 185         |
| <i>Nbre total de consultations</i> | <i>754</i> | <i>1041</i> | <i>1223</i> | <i>1283</i> | <i>1391</i> | <i>1435</i> |
| Nombre de mémoires                 | 69         | 88          | 113         | 101         | 120         | 110         |

Les prestations du centre de consultation sont demandées avant tout par des personnes provenant des régions germanophones du ressort territorial de l'Eglise. Parmi celles-ci, beaucoup viennent de la campagne, souvent sur recommandation de leur service social (les régions rurales ne disposent pas de structures adéquates). Au cours des dernières années, le centre de consultation a tout de même reçu en moyenne une soixantaine de demandes de renseignements par téléphone émanant d'habitants démunis des régions francophones et soleuroises. Chaque année, environ 17 personnes de ces régions ont pu être conseillées personnellement.

## 3. La demande va encore fortement augmenter ces prochaines années:

Compte tenu de l'évolution actuelle de la politique sociale dans le canton de Berne, marquée par une volonté de durcissement de la législation (coupes dans l'aide sociale) et de probables mesures d'austérité dans le domaine de la vieillesse et du handicap, il est hautement probable que le centre de consultation juridique sera de plus en plus sollicité. D'autant plus que les tribunaux ne sont qu'exceptionnellement disposés à ordonner une assistance juridique. En 2011, le Tribunal fédéral avait déjà constaté que le Centre bernois de consultation juridique pour personnes en détresse comblait ici une lacune dans le système de protection juridique de l'Etat. En outre, le durcissement du droit sur l'aide sociale accroît le risque de violation de droits garantis par la constitution fédérale, voire cantonale. Dans de tels cas, il faut saisir les tribunaux, si nécessaire jusqu'au Tribunal fédéral. D'où l'importance d'une institution comme le Centre bernois de consultation juridique.

## 4. Depuis 2012, les ressources financières se sont encore amenuisées

|                               | Compte        |               |               | Budget       |               |
|-------------------------------|---------------|---------------|---------------|--------------|---------------|
| Budget                        | 2010          | 2011          | 2012          | 2013         | 2014          |
| Refbejuso                     | 40000         | 40000         | 40000         | 40000        | 80000*        |
| Armée du salut                | 20000         | 20000         | 0             | 0            | 0             |
| Croix-Rouge cant Berne        | 8000          | 8000          | 8000          | 8000         | 16000         |
| Croix-Rouge villeBerne        | 0             | 15000         | 15000         | 15000        | 15000         |
| Croix-Rouge suisse            | 20000         | 20000         | 5000          | 5000         | 5000          |
| Dédomm. cant. Berne (annoncé) | 0             | 0             | 0             | 0            | 5'000         |
| Contribution recours          | 22500         | 12000         | 8000          | 10000        | 10000         |
| Recettes/fond. diverses       | 5000          | 17000         | 20000         | 7500         | 7500          |
| Clin. psych. Münsingen        | 0             | 6000          | 9585          | 6000         | 6000          |
| <b>Total</b>                  | <b>115500</b> | <b>138000</b> | <b>105585</b> | <b>91500</b> | <b>144500</b> |

## **5. Ces dernières années, les moyens financiers à disposition du département du droit social ne correspondaient déjà plus aux besoins en consultations ni aux dépenses occasionnées:**

Les comptes 2012 montrent que les recettes n'étaient que de CHF 105'585.- alors que les charges pour couvrir les besoins en consultations s'élevaient à CHF 168'500.-. Il en est résulté un déficit d'exploitation de CHF 62'915.-. Le budget 2013 ne prévoit que CHF 91'500.- de recettes pour des charges estimées à CHF 175'900.-. Il faut donc s'attendre à un déficit de CHF 84'400.-, soit l'équivalent de 70 % de poste (coûts totaux). Si le service de consultation pour personnes en détresse devait être réduit de 70%, il ne resterait plus que 50% de poste à disposition pour couvrir une demande par comparaison très importante. Dans ces conditions, les prestations ne pourraient pas être maintenues.

## **6. L'espoir que d'autres contributions augmentent subsiste**

Une augmentation de la contribution des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure se répercuterait sur celle de l'Eglise catholique romaine dans le canton de Berne. En effet, lorsque les deux Eglises accordent des subventions à des tiers, cette dernière se base sur la clé de répartition de la CIC (Conférence interconfessionnelle des Eglises nationales et des communautés juives du canton de Berne).

Malgré les restrictions budgétaires actuelles, la SAP a fait savoir qu'elle prévoyait de conclure un petit contrat de prestations avec le Centre bernois de consultation juridique. Le dédommagement serait certes modeste (env. CHF 5'000.-), mais les chances de voir la Croix-Rouge suisse augmenter aussi à moyen terme sa contribution au centre seraient accrues, ce qui permettrait de réduire progressivement l'excédent de dépenses.

Le Conseil synodal

Annexe:

- Budget 2013
- Prévision budgétaire 2014